

# Fiche pratique

## Mon dossier



Je souhaite verser  
des ressources dans la Collection  
Nationale :

ce que je dois savoir pour compléter  
ma demande

# Sommaire

1. Est-ce que mes ressources (accessions) ont **vocation à être proposées** au versement dans la Collection Nationale ?
2. Les aspects réglementaires : **que dit le Code Rural et de la Pêche Maritime** (CRPM) ?
3. Le **Règlement Technique** d'examen des dossiers de versement dans la Collection Nationale : qu'est ce que c'est ?
4. **Mon dossier** de versement dans la Collection Nationale : documents à compléter (à télécharger)
5. **Boîte à outils** : documents d'aide (à télécharger)
6. Comment mon dossier est-il examiné ? **les différentes étapes**
7. **Calendrier pour le dépôt des dossiers : 2 dates à retenir**

## Qu'est ce que la Collection Nationale ?

La **Collection Nationale** regroupe l'ensemble des ressources phytogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation **d'importance** pour la France sur des critères :

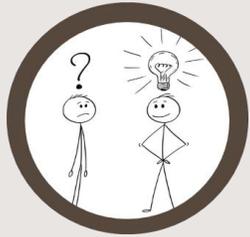
- **patrimoniaux**
- **agronomiques**
- **scientifiques**
- ou **d'innovation**.

Ces ressources sont la **participation française** au « pot commun » du **système multilatéral** du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA).

Elle est composée des collections mises à disposition de l'Etat à cette fin par les organismes publics ou privés auxquels elles appartiennent.

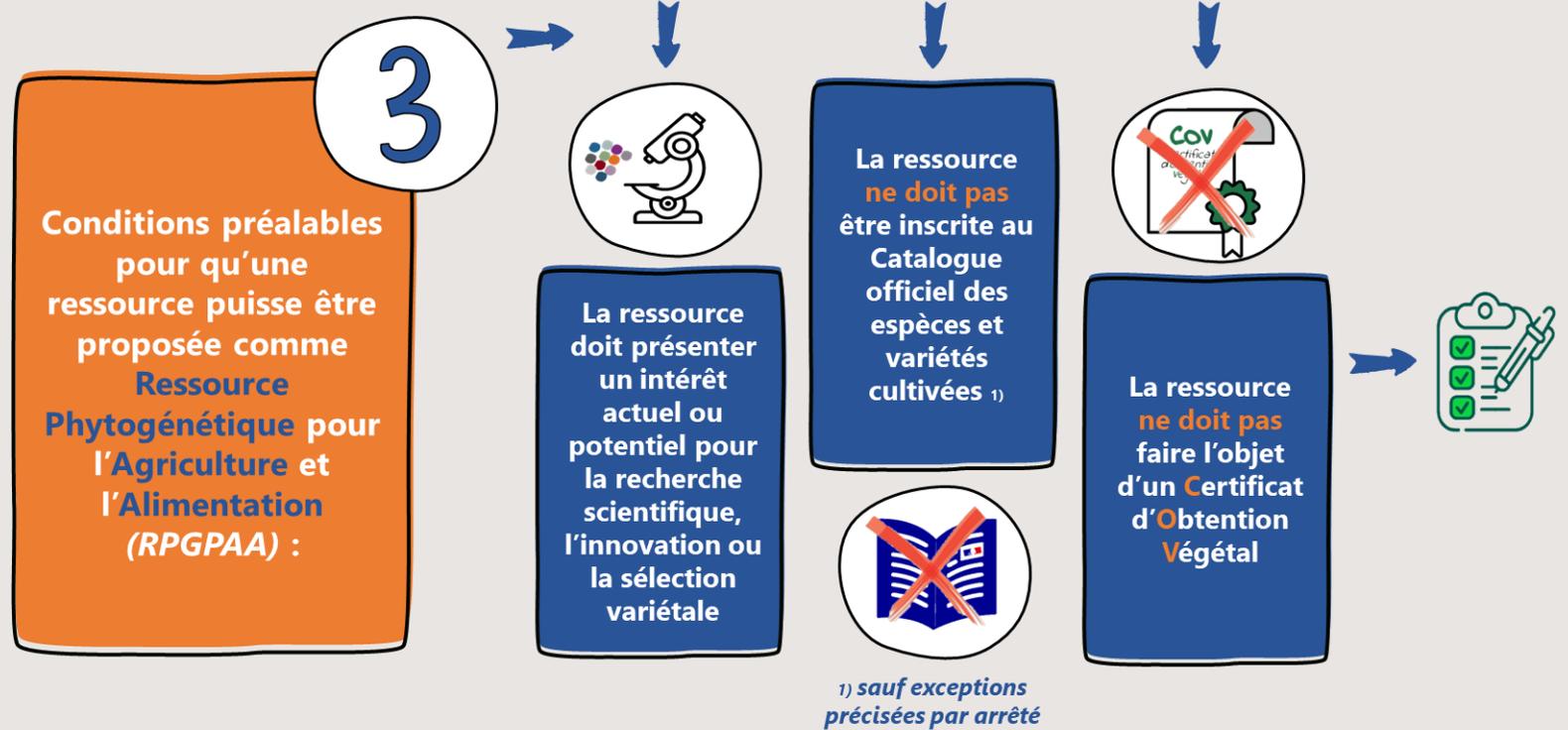
Articles :  
L.660-1, L.660-2,  
L.660-3, L.660-4  
du Code Rural et de  
la Pêche Maritime





Est-ce que mes ressources (accessions) ont vocation à être proposées au versement dans la Collection Nationale ?

*Ces infographies résument les conditions dictées par le CRPM (Texte entier sur la diapositive page 4)*



## Les aspects réglementaires : que dit le Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) ?

### Qu'est-ce que la collection nationale ?

#### Article L.660-1 du CRPM

La collection nationale regroupe l'ensemble des ressources phytogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation d'importance pour la France sur des critères patrimoniaux, agronomiques, scientifiques ou d'innovation. Ces ressources sont la participation française au «pot commun» du système multilatéral du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA). Elle est composée des collections mises à disposition de l'Etat à cette fin par les organismes publics ou privés auxquels elles appartiennent.

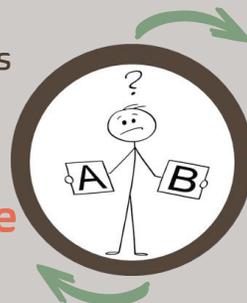
### Les ressources phytogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation (RPGAA)

#### Article L.660-2 du CRPM

La conservation des RPGAA est organisée, dans l'intérêt général en vue de leur utilisation durable, en particulier pour la recherche scientifique, l'innovation et la sélection variétale appliquée, en tant qu'élément du patrimoine agricole et alimentaire national vivant, dans le but d'éviter la perte irréversible de ressources phytogénétiques stratégiques.

Pour être enregistrée comme RPGAA, une ressource phytogénétique d'une espèce végétale cultivée ou d'une forme sauvage apparentée doit satisfaire aux conditions suivantes :

- 1° Présenter un intérêt actuel ou potentiel pour la recherche scientifique, l'innovation ou la sélection variétale appliquée
- 2° Ne pas figurer au Catalogue officiel des espèces et variétés de plantes cultivées, sauf dans des cas précisés par arrêté du Ministre chargé de l'Agriculture, notamment en cas de variétés de conservation ;
- 3° Ne pas faire l'objet d'un certificat d'obtention végétale.



### Les ressources phytogénétiques patrimoniales (RPGPAT)

#### Article L.660-3 du CRPM

Est identifiée comme RPGPAT toute ressource phytogénétique satisfaisant aux conditions d'enregistrement définies à l'article L. 660-2 et **notoirement connue comme faisant partie de l'histoire agricole, horticole, forestière et alimentaire nationale**, sur le territoire national, notamment du fait qu'elle est représentative de cette histoire, qu'elle a été diffusée ou est présente sur le territoire ou qu'elle est emblématique d'une région.

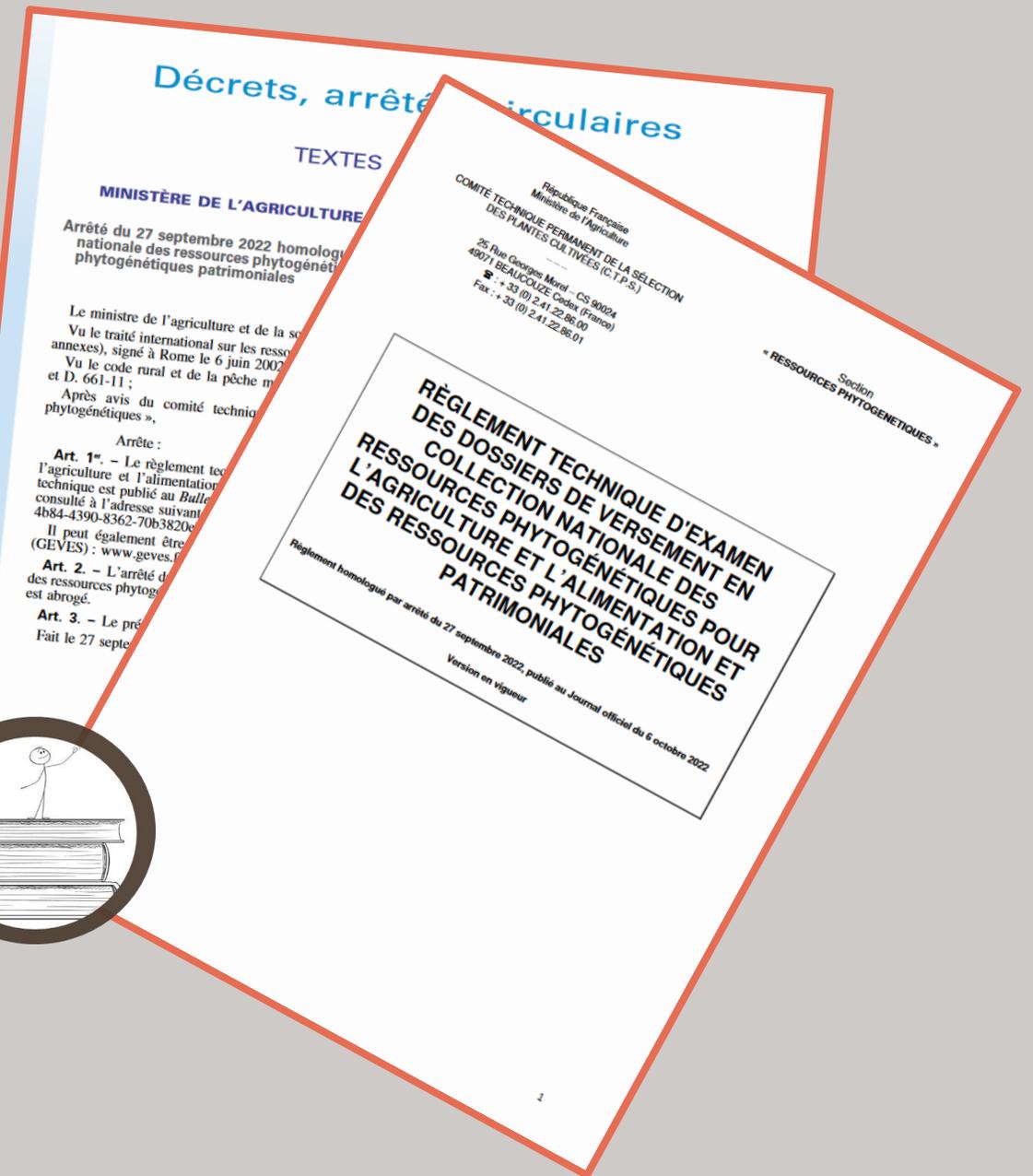
La conservation des RPGPAT est organisée, dans l'intérêt général, dans des conditions de nature à faciliter l'accès des citoyens, de toute personne physique ou morale et de la communauté internationale à des échantillons de ces ressources compte tenu de leur intérêt global pour l'agriculture et l'alimentation. Ces ressources sont intégrées dans la collection nationale des ressources phytogénétiques mentionnée à l'article L. 660-1.

# Le **Règlement Technique** d'examen des dossiers de versement dans la Collection Nationale : qu'est ce que c'est ? à quoi ça sert ?

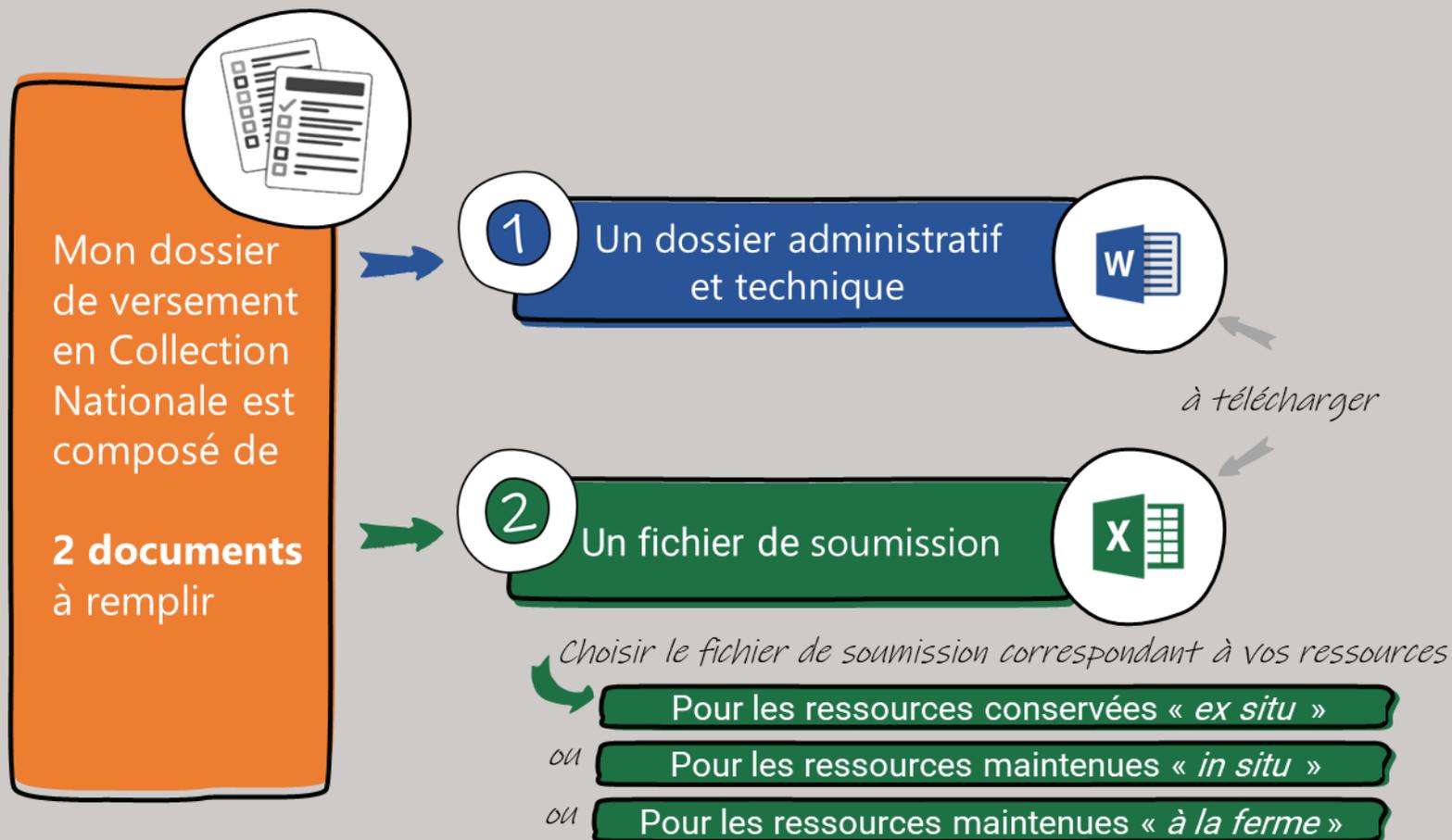
Comme son nom l'indique ce document officiel, homologué par arrêté ministériel, traite de l'examen des dossiers de versement dans la Collection Nationale.

Le Règlement Technique :

- **précise les critères** selon lesquels une ressource phylogénétique peut être qualifiée de « *ressource phylogénétique pour l'agriculture et l'alimentation* » (RPGAA) ou de « *ressource phylogénétique patrimoniale* » (RPGPAT),
- **détermine les conditions** selon lesquelles une **RPGAA**, qu'elle soit patrimoniale ou non, peut rentrer en collection nationale,
- **fixe les conditions et modalités** selon lesquelles le dossier de versement en collection nationale **doit être évalué**.



# Mon dossier de versement dans la Collection Nationale : documents à compléter (1)



**Boîte à outils**  
*Documents d'aide à télécharger*

- Le Règlement technique
- Descripteurs multi-cultures de la FAO
- Arbre de décision : Critères d'identification des RPGAA ou RGPAT si les ressources sont françaises
- Arbre de décision : Critères d'identification des RPGAA ou RGPAT si les ressources sont étrangères

## Mon dossier de versement dans la Collection Nationale : documents à compléter

Dossier administratif et technique  
(document au format word)



[cliquez sur le lien hypertexte  
pour télécharger  
votre dossier administratif et technique](#)

Dans la partie administrative, vous renseignez les informations liées à votre structure ;  
Dans la partie technique, vous renseignez les informations liées aux ressources que vous proposez au versement.

Fichier de soumission des  
accessions  
(fichier au format excel)



[cliquez sur le lien hypertexte approprié aux  
ressources que vous souhaitez verser dans la  
collection nationale :](#)

- [mes ressources sont conservées « \*ex situ\* »](#)
- [mes ressources sont maintenues « \*in situ\* »](#)
- [mes ressources sont maintenues « \*à la ferme\* »](#)

Il s'agit d'un tableur excel préformaté aux normes européennes à compléter avec les données dites "passeport" des ressources proposées.  
Vous remarquerez que ce fichier comporte 2 onglets : le **premier onglet se nomme "lisez-moi"** explique "la forme" des données à fournir ; le **second onglet se nomme "annexe II"**, c'est là que vous allez inscrire les données passeports de vos ressources. Les colonnes qui doivent obligatoirement être renseignées sont indiquées par les colonnes bleutées.  
Vous pouvez également fournir des descriptions de vos ressources si vous le souhaitez. Cela permettra d'autant plus de valoriser les ressources que vous conservez.

# Mon dossier de versement dans la Collection Nationale : documents à compléter (3)

À quoi ressemble mon « dossier administratif & technique »

## PARTIE TECHNIQUE

### I – RESSOURCES PHYTOGENETIQUES PROPOSEES AU VERSEMENT EN COLLE

Précisez leur taxonomie (genre, espèce, sous-espèce, variété ou forme botanique, cultivar), le nombre d'accès en rapport à votre(vos) collection(s) et leur(s) localisation(s).  
 Pour les structures demandant le versement en collection nationale au nom d'un réseau, indiquez la technique de la (des) collection(s) proposée(s).

<u>Taxonomie</u>		Nombre d'accès	Pro
Nom latin	Nom vernaculaire		

## PARTIE ADMINISTRATIVE

### I – INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Possibilité de dupliquer cette partie si la(les) collection(s) est(sont) en gestion partenariale entre deux structures.

Structure, Organisme ou Personne physique *	
Nom :	
Raison sociale :	
Adresse postale :	
Téléphone :	
Site internet :	
Statut juridique de l'organisme :	<input type="checkbox"/> Privé <input type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Autre (précisez)

Représentant <sup>3</sup> de la structure/organisme *	
Nom :	
Prénom :	
Fonction :	
Adresse postale (si différente) :	
Téléphone :	
Courriel :	

# Mon dossier de versement dans la Collection Nationale : documents à compléter (4)

1	Descripteurs pour la conservation ex situ issus du Multi-Crop Passeport Data (MCPD) de la FAO		<a href="https://www.bioversityinternational.org/fileadmin/user_upload/FAO_Bioversity_MCPD_French_2016.pdf">https://www.bioversityinternational.org/fileadmin/user_upload/FAO_Bioversity_MCPD_French_2016.pdf</a>
2	Nom descripteur	Obligatoire	Signification
3	PUID[1]		Identifiant unique pérenne de l'accèsion
4	INSTCODE[2]		Code FAO de votre organisation
5	INSTNAME*	Oui	Nom de votre organisation
6	ACCENUMB*	Oui	Numéro de l'accèsion
7	COLLNUMB		Numéro de collecte
8	COLLCODE		Code FAO de l'institut collecteur
9	COLLNAME		Nom de l'institut ayant effectué la collecte de l'échantillon. Ce descripteur ne doit être utilisé qu'au cas où le COLLCODE ne pourrait pas être pourvu parce que le code WIEWS de la FAO pour cet institut n'est pas c
10	COLLINSTADDRESS		Adresse de l'institut ayant effectué la collecte de l'échantillon. Ce descripteur ne doit être utilisé qu'au cas où le COLLCODE ne pourrait pas être pourvu parce que le code WIEWS de la FAO pour cet institut n'est pas c
11	COLLDATE		Date de collecte
12	COLLMISSID		Identifiant de la mission de collecte
13	GENUS*	Oui	Genre
14	SPECIES*	Oui	Espèce
15	SPAUTHOR		Auteur de l'espèce
16	SUBTAXA		Peut être utilisé pour indiquer une information taxinomique additionnelle, sont autorisées : sous-espèce avec le préfixe "subsp."; groupe de variété avec le préfixe "convar."; variété avec le préfixe "variété."; forme avec le préfixe "f."
17	SUBTAUTHOR		Auteur du niveau taxinomique le plus bas
18	TAXREF		Référentiel taxinomique utilisé
19	CROPNAME		Nom commun de la culture
20	ACCENAME		Nom de l'accèsion; la dénomination variétale pour les variétés qui ont été protégées et le nom usuel/commercial pour les autres
21	COMNAME		Nom commercial de l'accèsion en France, les noms utilisés dans d'autres pays peuvent être indiqués dans la colonne CROPNOM
22	ACQDATE*	Oui	Date d'introduction
23	ORIGCTY*	Oui	Pays d'origine
24	COLLSITE		Site de collecte
25	LATITUDE		Latitude
26	LONGITUDE		Longitude

À quoi ressemble le « fichier de soumission des accèsions » (données passeport)

1	PUID	INSTCODE	INSTNAME*	ACCENUMB*	COLLNUMB	COLLCODE	COLLNAME	COLLINSTADDRESS	COLLDATE	COLLMISSID	GENUS*	SPECIES*	SPAUTHOR	SUBTAXA	SUBTAUTHOR	TAXREF	CROPNAME	ACCENAME	COMNAME	ACQDATE*
2																				
3																				
4																				
5																				
6																				
7																				
8																				
9																				
10																				
11																				
12																				
13																				
14																				
15																				
16																				
17																				
18																				
19																				
20																				
21																				
22																				
23																				
24																				
25																				
26																				
27																				
28																				
29																				

onglet « Lisez-moi »

onglet « Annexe II » : à compléter

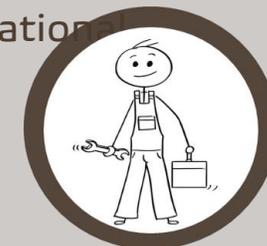
## Boîte à outils : documents d'aide importants - à télécharger

<p>Le Règlement Technique d'examen des dossiers de versement dans la Collection Nationale</p>	<p><a href="#"><u>cliquez sur le lien hypertexte pour télécharger le Règlement technique d'examen</u></a></p>	<p><i>Il s'agit d'un document officiel, homologué par un arrêté ministériel publié au Journal Officiel.</i></p>
<p>Critères d'identification des RPGAA ou RPGPAT pour une ressource d'origine française</p>	<p><a href="#"><u>cliquez sur le lien hypertexte pour télécharger les critères d'identification pour une ressource d'origine française</u></a></p>	<p><i>Il s'agit d'un arbre de décision qui vous aide à déterminer si votre ressource <b>d'origine française</b> à vocation à entrer dans la Collection Nationale ou non et si il s'agit d'une RPGAA ou d'une RPGPAT.</i></p>
<p>Critères d'identification des RPGAA ou RPGPAT pour une ressource d'origine étrangère</p>	<p><a href="#"><u>cliquez sur le lien hypertexte pour télécharger les critères d'identification pour une ressource d'origine étrangère</u></a></p>	<p><i>Il s'agit d'un arbre de décision qui vous aide à déterminer si votre ressource <b>d'origine étrangère</b> à vocation à entrer dans la Collection Nationale ou non et si il s'agit d'une RPGAA ou d'une RPGPAT.</i></p>



## Boîte à outils : documents d'aide à l'attention des gestionnaires des collections - à télécharger

<p>Descripteurs multi-cultures de la FAO Concerne les ressources conservées « <i>ex situ</i> »</p>	<p><a href="#"><u>cliquez sur le lien hypertexte pour télécharger la liste des descripteurs éditée par la FAO (V.2.1)</u></a></p>	<p><i>Cette liste, élaborée conjointement par Bioversity International et la FAO, fournit des normes internationales qui facilitent l'échange de données passeport du matériel génétique. Ces descripteurs ont pour objectif d'être compatibles avec les listes de descripteurs des plantes cultivées élaborées par Bioversity, avec les descripteurs utilisés par le Système mondial d'information et d'alerte rapide (WIEWS) sur les ressources phytogénétiques (RPG) de la FAO, la base de données européenne EURISCO ainsi qu'avec le portail mondial GENESYS.</i></p>
<p>Descripteurs pour les ressources apparentées sauvages aux plantes cultivées Concerne les ressources maintenues « <i>in situ</i> »</p>	<p><a href="#"><u>cliquez sur le lien hypertexte pour télécharger la liste des descripteurs</u></a></p>	<p><i>Descriptors for Crop Wild Relatives conserved in situ (CWRI v.1) (FAO, 2021) (document en anglais)</i></p>
<p>Descripteurs pour les populations de pays Concerne les ressources maintenues « <i>à la ferme</i> »</p>	<p><a href="#"><u>cliquez sur le lien hypertexte pour télécharger la liste des descripteurs</u></a></p>	<p>Descriptors For Web-Enabled National <i>in situ</i> Landrace Inventories (document en anglais)</p>



**Le parcours de mon dossier :**  
du dépôt jusqu'au versement dans la collection nationale

1

**Examen administratif du dossier** par le Secrétariat de la Section RPG du CTPS pour vérifier que le dossier est correctement complété et qu'il ne manque aucune information



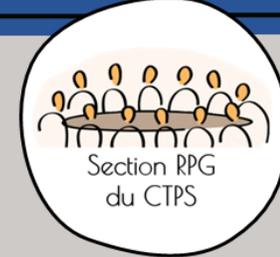
2

**Analyse technique du dossier** par des experts « espèces », le secrétaire de la Section CTPS « espèces » concernée **et** un comité d'experts désigné par la Section CTPS RPG



3

**Les recommandations du Comité d'experts** sont présentées à la **Section RPG**, qui émet un avis au Ministère chargé de l'Agriculture



4

**Le Ministère prend la décision finale** suite à l'avis de la Section RPG et **confirme sa décision** par la **publication d'un Arrêté** comportant la liste complète des ressources versées en Collection Nationale



**Intégration des données des nouvelles ressources dans :**



5 **Annuaire Officiel français de la Collection Nationale des RPG**



6 **Base de données européenne EURISCO**



7 **Système multilatéral des espèces mentionnées à l'annexe I du Traité International - TIRPAA \***

\* Versement par la France

nous pouvons vous demander des informations complémentaires aux étapes

## Calendrier pour le dépôt des dossiers : 2 dates à retenir

2 sessions annuelles d'examen des dossiers de versement de ressources dans la Collection Nationale sont organisées par la Section Ressources Phytogénétiques du CTPS :



Dossier à déposer avant le **31 janvier**



*Pour 1<sup>ère</sup> session d'examen des dossiers*

Dossier à déposer avant le **31 août**



*Pour 2<sup>ème</sup> session d'examen des dossiers*

*A titre d'information : la section RPG du CTPS se réunit **3 fois par an** : en janvier, en mai et en octobre. C'est uniquement lors de ces réunions que les avis sont formulés pour ensuite être soumis au Ministère chargé de l'Agriculture.*

# Contact :

Bernice van ISSUM-GROYER  
02 41 22 85 95

[bernice.vanissum-groyer@geves.fr](mailto:bernice.vanissum-groyer@geves.fr)

ou [coordination.rpg@geves.fr](mailto:coordination.rpg@geves.fr)

